

Gender : trois nouveaux députés interrogent Luc Chatel

Article rédigé par *Dary*, le 20 juillet 2011

Trois députés UMP ont de nouveau interrogé par écrit le 19 juillet le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, Luc Chatel, au sujet de l'introduction de la théorie du gender dans les manuels de SVT des classes de première à partir de la rentrée 2011.

Dominique Dord, député de la Savoie, a ainsi écrit au ministre attirer son attention sur l'inscription dans les programmes de première de sciences de la vie et de la terre de la théorie de gender. Selon cette théorie, les personnes ne sont plus définies comme hommes et femmes mais comme pratiquants de certaines formes de sexualités : homosexuels, hétérosexuels, bisexuels, transsexuels.

Par exemple, il est écrit que le sexe biologique nous identifie mâle ou femelle mais ce n'est pas pour autant que nous pouvons nous qualifier de masculin ou de féminin. Cette identité sexuelle, construite tout au long de notre vie, dans une interaction constante entre le biologique et contexte socio-culturel, est pourtant décisive dans notre positionnement par rapport à l'autre .

Ces manuels constituent au moins trois entorses aux valeurs de l'école laïque et républicaine : l'école doit avant tout former l'esprit critique selon les exigences de la raison ; l'école se doit d'être neutre ; on ne peut pas obliger les professeurs de SVT à relayer un discours extra-scientifique. Pour le journaliste et écrivain, Gérard Leclerc, il s'agit d'imposer une idéologie fabriquée aux États-Unis et dont le caractère philosophique, militant, voire intrusif, est patent . En conséquence, il souhaite connaître les intentions du Gouvernement à ce sujet afin de retirer des manuels scolaires cette théorie fumeuse.

Jacques Myard, député des Yvelines, a procédé à une démarche identique, en appelant l'attention de M. Chatel sur la réforme du programme des classes de première pour la rentrée 2011 qui introduit dans les manuels de sciences de la vie et de la terre la théorie du " gender ". Cette théorie, philosophique et sociologique, non scientifique, affirme que l'identité sexuelle est une construction culturelle relative au contexte du sujet.

L'intégration de cette théorie qui touche à l'intime du jeune au moment délicat de l'adolescence contrevient manifestement aux dispositions du code de l'éducation qui exige à son article L. 111-2 " le respect de la personnalité de l'enfant et l'action éducative des familles ". Elle constitue une intrusion grave dans la vie de ces jeunes et heurte le principe de neutralité de l'État.

Cette réforme contraint les professeurs de SVT à relayer un discours non scientifique dont on voit mal comment il pourra être évalué au moment des épreuves de baccalauréat. Elle est une entorse à la mission républicaine de l'école qui est de former l'esprit critique selon les exigences de la raison et non de refléter les opinions, nécessairement changeantes, de la société. Soucieux de la neutralité de l'État et de la mission républicaine de l'école, il lui demande de bien vouloir préciser la portée de la circulaire du 30 septembre 2010 et de retirer les manuels incriminés.

Yannick Favennec, député de la Mayenne, complète la liste des trois députés UMP, qui évoque les préoccupations d'associations de parents d'élèves concernant l'inscription, dans les programmes de première des sciences de la vie et de la terre (SVT), de la théorie de gender. En effet, ces manuels imposent une théorie philosophique et sociologique qui n'est pas scientifique, qui affirme que l'identité sexuelle est une construction culturelle relative au contexte du sujet.

Or cette idéologie fabriquée aux États-Unis présente un caractère philosophique militant, voire intrusif.

Sachant qu'il est important que les manuels scolaires ne délivrent pas un enseignement scientifique présentant des erreurs et pouvant créer la confusion dans l'esprit des élèves, il souhaite connaître les intentions du Gouvernement sur ce sujet.

Source : Assemblée Nationale